



N°29

Outarillois flash mensuel

JANVIER 2017

Directeur de la publication : Michel CHAMBRIN - Responsable de la publication : Sylvain NAUDET
Mairie d'Outarville 9 avenue d'Arconville 45480 OUTARVILLE 02 38 39 50 19
Courriel : mairie.outarville@orange.fr Site internet : www.mairie.outarville.fr



N°29

Outarillois flash mensuel

JANVIER 2017

Directeur de la publication : Michel CHAMBRIN - Responsable de la publication : Sylvain NAUDET
Mairie d'Outarville 9 avenue d'Arconville 45480 OUTARVILLE 02 38 39 50 19
Courriel : mairie.outarville@orange.fr Site internet : www.mairie.outarville.fr

Permanences des élus

Samedi 14 janvier de 11h à 12h à la mairie d'Outarville avec Michel CHAMBRIN, Gwendoline DAVID et Sylvain NAUDET

Pour Acquebouille, Chantal IMBAULT au 06.79.83.25.73.

Pour Allainville, André VILLARD au 06.87.43.55.52 et Roselyne LACOMBE au 06.89.72.84.25

Horaires d'ouverture

Mairie

Tous les matins du lundi au vendredi : de 9h15 à 12h15.

Le lundi après-midi : de 14h30 à 16h30

Le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30

Agence postale communale

Tous les matins du lundi au samedi de 9h15 à 12h15.

Permanences des élus

Samedi 14 janvier de 11h à 12h à la mairie d'Outarville avec Michel CHAMBRIN, Gwendoline DAVID et Sylvain NAUDET

Pour Acquebouille, Chantal IMBAULT au 06.79.83.25.73.

Pour Allainville, André VILLARD au 06.87.43.55.52 et Roselyne LACOMBE au 06.89.72.84.25

Horaires d'ouverture

Mairie

Tous les matins du lundi au vendredi : de 9h15 à 12h15.

Le lundi après-midi : de 14h30 à 16h30

Le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30

Agence postale communale

Tous les matins du lundi au samedi de 9h15 à 12h15.

Dates à retenir

Après-midi dansant Dimanche 22 janvier à 15h00

à la salle des fêtes d'Outarville
organisé par le club des anciens

Entrée 12 €. Pâtisserie offerte
Réservation : 02.38.39.53.16 ou
06.31.35.28.33

Il n'y a pas de changement pour
les bacs jaunes avec déchets
recyclables.

Permanence UFC Que Choisir

A la Mairie tous les 2^{ème} et 4^{ème}
jeudi de chaque mois.
S'inscrire au préalable auprès du
secrétariat.

Dates à retenir

Après-midi dansant Dimanche 22 janvier à 15h00

à la salle des fêtes d'Outarville
organisé par le club des anciens

Entrée 12 €. Pâtisserie offerte
Réservation : 02.38.39.53.16 ou
06.31.35.28.33

Il n'y a pas de changement pour
les bacs jaunes avec déchets
recyclables.

Permanence UFC Que Choisir

A la Mairie tous les 2^{ème} et 4^{ème}
jeudi de chaque mois.
S'inscrire au préalable auprès du
secrétariat.

Infos pratiques

Factures d'eau et d'assainissement

Les règlements des factures d'eau
et d'assainissement sont
maintenant à envoyer directement
à l'adresse suivante : La
Trésorerie, 15 rue de l'Amiral de La
Haye, BP714, 45307 Pithiviers

Collecte des déchets non recyclables

Pour les maisons qui ont un
nouveau bac (noir) distribué fin
2016, les sacs posés au sol et les
anciens bacs ne sont pas
collectés : seuls ces nouveaux
bacs noirs sont collectés par le
SITOMAP :

Pour les habitants qui ne
possèdent pas encore le nouveau
bac, des livraisons sont prévues.
En attendant le nouveau bac, les
habitants concernés seront tout de
même collectés.

**La municipalité vous
souhaite ses meilleurs vœux
pour**



[Pour le prochain numéro de février,
les communiqués des associations
et/ou partenaires extérieurs doivent
parvenir en mairie avant le 15 janvier](#)

Infos pratiques

Factures d'eau et d'assainissement

Les règlements des factures d'eau
et d'assainissement sont
maintenant à envoyer directement
à l'adresse suivante : La
Trésorerie, 15 rue de l'Amiral de La
Haye, BP714, 45307 Pithiviers

Collecte des déchets non recyclables

Pour les maisons qui ont un
nouveau bac (noir) distribué fin
2016, les sacs posés au sol et les
anciens bacs ne sont pas
collectés : seuls ces nouveaux
bacs noirs sont collectés par le
SITOMAP :

Pour les habitants qui ne
possèdent pas encore le nouveau
bac, des livraisons sont prévues.
En attendant le nouveau bac, les
habitants concernés seront tout de
même collectés.

**La municipalité vous
souhaite ses meilleurs vœux
pour**



[Pour le prochain numéro de février,
les communiqués des associations
et/ou partenaires extérieurs doivent
parvenir en mairie avant le 15 janvier](#)